

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 19 septembre 2014

1 Décisions fiscales au 1^{er} octobre 2014

Le Maire rappelle les délibérations fiscales en vigueur :

- TH abattement de 15% sur toutes les bases, décision du 24/06/80
- TH abattement de 5 % pour les revenus modestes décision du 7/09/07(pas de compensation de l'état)
- FB suppression de l'exonération de 2 ans, décision du 29/09/2006
- FNB dégrèvement total sur 5 ans pour les jeunes agriculteurs, décision du 30/06/04

Pour ce qui concerne la TPU et les OM, la décision appartient à la CCCV.

Il demande au Conseil de décider du maintien ou des modifications à appliquer pour 2015.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de se limiter au maintien des décisions antérieures

2 Vote de la taxe d'aménagement

Le Maire informe le Conseil de décider de mettre en place une taxe d'aménagement avec la possibilité d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable (moins de 20 M2).

Le Conseil après en avoir délibéré vote la taxe d'aménagement, sans exonération.

3 Décisions modificatives Investissement (0.16 € chapitre 83)

Le Maire demande au Conseil de voter la modification en investissement suivante :

Soit 0.16 €, au chapitre 83.

Le Conseil après en avoir délibéré vote la modification en investissement la somme de 0.16 centime d'euro au chapitre 21, opération 83.

4 Dépôt de terre exceptionnel (SCR)

Le Maire informe le Conseil d'un dépôt de terre exceptionnel donnant lieu à une recette supplémentaire de 11.000 €, versé par SCR

Le conseil après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour recouvrer la somme de 11 000 € auprès de la SCR, sise route de Contremoulins 76400 Colleville.

5 Désignation architecte pour plan préau et ancien bâtiment médico-social

Le Maire fait part au Conseil de l'obligation de prendre un architecte pour les bâtiments communaux recevant du public. Il vous demande de confirmer le cabinet d'architecture Buray (M. Leroux) pour une prestation s'élevant à 2.500 € HT.

Le Conseil après en avoir délibéré confirme la réalisation du plan du préau par le cabinet d'architecture Buray (M.Leroux), pour un montant de 2.500 € HT.

Il vous demande, également, de lui donner mission pour la réhabilitation des anciens bâtiments de la sucrerie « médico-social et lian »,

Le Conseil demande au Maire de solliciter, au préalable l'avis de la DDTM.

6 Validation des travaux de voirie (GAGNERAUD et SNET)

Le Maire demande au Conseil de valider les travaux de voirie qui sont terminés, à savoir :

Entreprise Gagneraud : 79.090.41 € HT

Entreprise Snet : 14.900 € HT

Le conseil après en avoir délibéré,

Valide en investissement (prog 127) les dépenses de travaux de voirie comme suit :

-Entreprise GAGNERAUD

Pour une somme de soixante dix neuf mille quatre vingt dix euros et quarante et un centimes (79 090.41 € HT) hors taxes soit quatre vingt quatorze mille neuf cent huit euros et quarante neuf centimes toutes taxes comprises (94 908.49 € TTC),

- *Entreprise SNET (bordures de trottoirs/ralentisseurs) pour un montant de 12 496.00 € HT soit 14 995.20 € TTC programme 127*

Entreprise SNET (écoulement eaux pluviales préau/nouvelle classe) pour un montant de 4 380.00 € HT soit 5 256.00 € TTC programme 129.

Confirme également en investissement les dépenses suivantes ;

- *Société LACROIX (panneaux de voirie) pour un montant de 697.24 € Ht soit 836.69 € TTC programme 101*
- *Société C.I.P. (vidéo projecteur école primaire) pour un montant de 801.00 e Ht soit 961.20 € TTC programme 84*

DECIDE de porter cette somme au programme d'investissement 127

7 Renouvellement permission de voirie (ORANGE)

Le Maire demande l'autorisation de signer le renouvellement de la permission de voirie.

Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

8 Remplacement dalles de plafond (maternelle/cantine)

Le Maire propose de remplacer les dalles de plafond de la classe maternelle et de récupérer les bonnes pour mettre à la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

9 Travaux d'accessibilité église

Le Maire informe le Conseil de la réalisation de l'accessibilité à l'église. La commission réunie sur place, au regard de la configuration du terrain, propose d'aménager toute la largeur de l'accès à partir des piliers de l'entrée afin de ne pas dépasser le pourcentage maximum de pente, soit 5%.

Le Conseil après en avoir délibéré valide la proposition de la commission et charge le Maire de réaliser les travaux dès que possible.

- Installation citerne, récupération eau de pluie église

La Commission propose de réaliser une cuve enterrée en ciment(1.50x3.50x1.00) adossée à la sacristie. Une pompe « japy » sera installée pour puiser l'eau

Le Conseil donne son accord.

10 Questions diverses

- **Demande de participation au voyage scolaire** (classe verte) organisé par l'école, tous les 5 ans, soit environ 4000 € à prévoir en 2015.

Le Conseil donne son accord sachant que c'est un effort important par rapport aux recettes en diminution

- **Projet de lotissement**, le PLU n'étant pas encore à sa phase finale, le Maire propose de réunir le CAUE et l'agence technique départementale pour constituer un dossier de demande de première tranche d'une dizaine de lots pour satisfaire les demandeurs et anticiper sur les risques de fermeture de classe.

Le Conseil donne son accord

- **Information :**

- Litige Commune /M. Carrico
- Rythmes scolaires
- Octobre rose

Le Conseil prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30